



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 2 mai 2019 — Vol. 45 N° 38

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2019

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 2 mai 2019 — Vol. 45 N° 38

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	2447
Souligner la participation de cinq jeunes de la circonscription de Mégantic au Parlement écolier	
M. François Jacques	2447
Rendre hommage à Mme Eva Decoste pour ses 30 ans de bénévolat	
M. Enrico Ciccone	2447
Souligner le 100e anniversaire de la ville de Senneterre	
M. Pierre Dufour	2447
Souligner le travail et la solidarité des citoyens lors des inondations printanières à Laval	
Mme Monique Sauvé	2448
Souligner le 80e anniversaire du Cercle de fermières Arthabaska	
M. Éric Lefebvre	2448
Appuyer la demande d'instauration d'un programme de soutien alimentaire en milieu scolaire	
Mme Manon Massé	2448
Féliciter le gymnaste Félix Dolci pour ses performances aux Jeux du Canada	
M. Christopher Skeete	2449
Encourager Mme Rafaëlle Roy, candidate à l'émission de télévision <i>La Voix</i>	
Mme Catherine Fournier	2449
Souligner le succès du Championnat canadien juvénile de ballon sur glace	
M. Denis Tardif	2449
Souligner la tenue du souper gastronomique de la Fondation scolaire de Laval	
M. Jean Rousselle	2449
Souligner le 50e anniversaire du Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	
M. Jean Boulet	2450
Dépôt de documents	2450
Rapport annuel préliminaire de la Société de l'assurance automobile accompagné d'une lettre de la présidente du conseil d'administration de la société	2450
Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale	2450
Dépôt de pétitions	2450
Améliorer les conditions des stages étudiants	2451
Valoriser les services de garde éducatifs à l'enfance	2451
Créer une formation collégiale de techniciens en pharmacie et assurer un programme de reconnaissance des acquis	2451
Interdire l'utilisation du glyphosate sur le territoire québécois	2452
Questions et réponses orales	2452
Révision du système de protection de la jeunesse	
Mme Hélène David	2452
M. Lionel Carmant	2453
Mme Hélène David	2453
M. Lionel Carmant	2453
Mme Hélène David	2453
M. Lionel Carmant	2453
Engagements électoraux de la Coalition avenir Québec	
M. Pierre Arcand	2453
M. François Legault	2454
M. Pierre Arcand	2454
M. François Legault	2454
M. Pierre Arcand	2454
M. François Legault	2454
M. Pierre Arcand	2455
M. François Legault	2455

Table des matières (suite)

Avenir du centre d'éducation des adultes Galileo	2455
Mme Marwah Rizqy	2455
M. Jean-François Roberge	2455
Mme Paule Robitaille	2456
M. Jean-François Roberge	2456
Mme Jennifer Maccarone	2456
M. Jean-François Roberge	2456
Mesures pour lutter contre la maltraitance envers les jeunes	2456
M. Pascal Bérubé	2456
M. François Legault	2457
Mme Lorraine Richard	2457
M. Lionel Carmant	2457
Mme Lorraine Richard	2457
M. Lionel Carmant	2457
Ressources allouées à la protection de la jeunesse	2458
Mme Manon Massé	2458
M. François Legault	2458
M. Sol Zanetti	2458
M. Lionel Carmant	2459
M. Sol Zanetti	2459
M. Lionel Carmant	2459
Mandat d'initiative sur l'avenir des médias d'information	2459
Mme Isabelle Melançon	2459
Mme Nathalie Roy	2459
Mme Isabelle Melançon	2460
Mme Nathalie Roy	2460
Mme Isabelle Melançon	2460
Mme Nathalie Roy	2460
Coût d'instauration des maternelles quatre ans	2460
Mme Véronique Hivon	2461
M. Jean-François Roberge	2461
Mme Véronique Hivon	2461
M. Jean-François Roberge	2461
Mme Véronique Hivon	2461
M. Jean-François Roberge	2461
Position du gouvernement concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste	2462
M. Saul Polo	2462
M. Jonatan Julien	2462
M. Saul Polo	2462
M. Jonatan Julien	2462
M. Saul Polo	2462
M. Jonatan Julien	2463
Mesures pour contrer la pénurie de main-d'oeuvre	2463
M. Monsef Derraji	2463
M. Pierre Fitzgibbon	2463
M. Monsef Derraji	2463
M. Simon Jolin-Barrette	2464
M. Monsef Derraji	2464
M. Pierre Fitzgibbon	2464
Réponses différées	2464
Arrêt des procédures dans le dossier Amaya	2464
M. Eric Girard	2464
M. Guy Ouellette	2464
M. Eric Girard	2464

Table des matières (suite)

Motions sans préavis	2465
Demander au gouvernement d'assurer à la direction de la protection de la jeunesse les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat et de procéder à une enquête publique sur le décès d'une fillette de Granby	2465
Mme Manon Massé	2465
M. François Legault	2465
Mme Hélène David	2466
Mme Lorraine Richard	2466
Mise aux voix	2467
Prévenir les effets des tarifs douaniers américains sur les exportateurs d'aluminium et d'acier	2467
Mise aux voix	2468
Demander au gouvernement d'exiger des ministères et organismes de concentrer leurs dépenses publicitaires vers les entreprises de presse du Québec	2468
Mise aux voix	2468
Avis touchant les travaux des commissions	2469
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	2470
Ajournement	2471

Le jeudi 2 mai 2019 — Vol. 45 N° 38

(Neuf heures quarante minutes)

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, bon jeudi à vous tous et toutes. Vous pouvez prendre place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Et nous allons débiter notre séance avec la rubrique des déclarations de députés. Et notre première déclaration sera celle de M. le député de Mégantic.

Souligner la participation de cinq jeunes de la circonscription de Mégantic au Parlement écolier

M. François Jacques

M. Jacques : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, j'aimerais souligner la présence de cinq élèves du primaire de ma circonscription : Clarence, Mélody, de l'école Notre-Dame-de-Lorette, de La Patrie, puis Lori, Amélie et Sage, de l'école Des Trois-Cantons, de Saint-Isidore-de-Clifton. Ils sont accompagnés de leurs enseignants respectifs, M. Francis et M. Dany. Demain, ces cinq jeunes participeront à la 23e législature du Parlement écolier, où ils auront la chance de simuler le travail des députés de l'Assemblée nationale. C'est une opportunité pour eux de comprendre le fonctionnement de notre société démocratique.

Je salue l'initiative des deux instituteurs, dont les démarches ont débuté durant l'automne. Durant la campagne électorale, les autres candidats et moi avons été invités à venir présenter notre programme respectif à la classe de M. Francis. Quelques semaines plus tard, c'était au tour des étudiants de nous présenter le fruit de leur travail, qui consistait en une campagne de financement avec des sacs réutilisables. Ils ont d'ailleurs gagné la finale régionale d'OSEntreprendre dans leur catégorie mardi dernier.

Bravo aux écoliers! Et bienvenue à l'Assemblée nationale du Québec. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, M. le député de Mégantic. Et, oui, nous vous souhaitons la bienvenue à l'Assemblée nationale. Et j'ai bien hâte de vous retrouver demain.

Pour la prochaine déclaration, ce sera celle de M. le député de Marquette.

Rendre hommage à Mme Eva Decoste pour ses 30 ans de bénévolat

M. Enrico Ciccone

M. Ciccone : Merci, Mme la Présidente. Je voudrais aujourd'hui rendre hommage à une Lachinoise exceptionnelle qui, depuis plus de 30 ans, fait la différence dans la vie de milliers de citoyens de la circonscription de Marquette.

Mme Eva Decoste, âgée de 85 ans, prendra une retraite bien méritée le 16 mai prochain, après plus de 30 ans de bénévolat au sein de L'Oeuvre Soupe Maison de Lachine. Cet organisme nourrit et habille gratuitement les gens dans le besoin de la communauté lachinoise.

Ce qui a débuté par un simple geste d'altruisme s'est transformé en trois décennies de don de soi. Elle en est la première surprise mais aussi la plus heureuse. Elle a aujourd'hui été sensible aux gens vivant dans la misère. Elle a longtemps offert deux à trois journées de présence par semaine. Aujourd'hui, elle s'y rend tous les jeudis matin.

Mme Eva Decoste insiste pour dire qu'elle a reçu autant, sinon plus qu'elle a pu donner. À L'Oeuvre Soupe Maison, elle y a trouvé une famille dont elle va s'ennuyer. 30 ans consacrés au bien-être des membres de sa communauté, 30 ans de générosité et d'altruisme.

À l'aube de cette retraite bien méritée et au nom de toutes ces personnes que vous avez aidées, Mme Decoste, je vous dis merci et bonne retraite.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député de Marquette. Et maintenant je vais céder la parole à M. le député d'Abitibi-Est.

Souligner le 100e anniversaire de la ville de Senneterre

M. Pierre Dufour

M. Dufour : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de souligner le 100e anniversaire d'une ville de ma circonscription d'Abitibi-Est, soit la ville de Senneterre.

C'est le 13 juin 1919 que la municipalité de canton est créée, en recevant à l'époque le nom de Senneterre-Partie-Ouest. Son nom fut choisi en honneur d'un officier de Montcalm, soit le sieur de Senneterre.

Cette municipalité de 2 900 âmes se situe au troisième rang du Québec pour l'étendue de sa superficie, avec 16 525 kilomètres carrés. Le domaine forestier, la pêche, la chasse et la motoneige jouent un rôle majeur dans l'économie de celle-ci. D'ailleurs, la carte-soleil que tous les Québécois détiennent provient d'un paysage du secteur de Senneterre, soit le lac Faillon.

C'est donc avec joie que je lance l'invitation à tous les Québécois de participer aux festivités estivales du 18 au 22 juillet, à Senneterre, pour souligner ce 100e anniversaire de fondation. Senneterre vous attend. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, M. le député d'Abitibi-Est. Et maintenant je vais reconnaître Mme la députée de Fabre.

Souligner le travail et la solidarité des citoyens lors des inondations printanières à Laval

Mme Monique Sauvé

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. J'ai beaucoup d'émotion aujourd'hui alors que je pense au travail exceptionnel de plusieurs centaines de personnes. Je parle ici de toutes les équipes avec les cols bleus, les policiers, les pompiers, les membres de la Sécurité civile, de l'urgence sociale et des mesures d'urgence de la ville de Laval. Il faut un mot plus grand que «merci» pour les 500 bénévoles qui sont venus dimanche dernier à Laval-Ouest remplir 75 000 sacs de sable. Qu'elle est belle, cette immense solidarité envers les citoyens sinistrés de mon comté!

Je connais la résilience des citoyens de Fabre, je connais aussi leur courage face à ces grandes épreuves. Je devine leur douleur, leurs émotions, l'attachement à leur famille, à leur maison, à leur quartier. Chers citoyens, avec mon équipe, je suis de tout coeur avec vous, et je serai à vos côtés pour la suite. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la députée de Fabre. Et maintenant je cède la parole à M. le député d'Arthabaska.

Souligner le 80e anniversaire du Cercle de fermières Arthabaska

M. Éric Lefebvre

M. Lefebvre : Merci beaucoup, Mme la Présidente. C'est avec une très grande fierté que je rends hommage aujourd'hui au Cercle des fermières Arthabaska, qui célébrera son 80e anniversaire de fondation le 8 mai prochain à Victoriaville dans le cadre d'un 5 à 7 sous le thème *Des femmes en action*.

Depuis 80 ans, Le Cercle des fermières Arthabaska améliore la condition de vie des femmes et des familles. Depuis 80 ans, les fermières oeuvrent dans la transmission du patrimoine culturel et artisanal québécois. Aujourd'hui, les 118 membres de l'organisation se font un point d'honneur de participer activement à la vie communautaire de notre comté.

Je tiens à saluer les fermières qui sont ici présentes : la présidente, Mme Marie Goulet; les membres, Mme Andrée Campagna, Mme Louise Roussel, Mme Andrée Mclean, Mme Céline Allard et Mme Danielle Laroche.

À vous toutes, fermières d'hier à aujourd'hui, je vous dis merci pour l'héritage et tout ce que vous avez accompli pour notre communauté. Bon 80e anniversaire!

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci. Et nous vous souhaitons la bienvenue à l'Assemblée nationale. Pour la prochaine déclaration, je cède maintenant la parole à Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

Appuyer la demande d'instauration d'un programme de soutien alimentaire en milieu scolaire

Mme Manon Massé

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. Je tiens aujourd'hui à faire écho à une déclaration portée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier et la table sur la faim, ainsi que des centaines de parents, qui demandent au gouvernement un engagement ferme pour qu'à la prochaine rentrée scolaire la mesure soit maintenue, la mesure alimentaire, et étendue à toutes les écoles. Cette déclaration demande aussi au ministre de l'Éducation d'instaurer un programme alimentaire scolaire universel pour que tous les enfants vivant dans des familles sous le seuil de revenus, peu importe l'école qu'ils fréquentent ou leur lieu de résidence, puissent avoir accès gratuitement ou à un prix modique à des repas nutritifs à l'école. C'est ce qu'ils demandent, c'est ce qu'il faut leur donner.

Je salue et appuie les parents et les groupes dans leurs démarches et j'implore le ministre de l'Éducation de se responsabiliser pour remédier à la situation le plus rapidement possible, car nourrir les enfants, ce n'est pas que prioritaire, c'est maintenant que ça doit se faire. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la députée. Et maintenant je me tourne vers M. le député de Sainte-Rose pour sa déclaration d'aujourd'hui.

Féliciter le gymnaste Félix Dolci pour ses performances aux Jeux du Canada**M. Christopher Skeete**

M. Skeete : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je souhaitais prendre la parole aujourd'hui pour vous parler d'un jeune homme lavallois, Félix Dolci, qui est l'athlète le plus décoré des Jeux d'hiver du Canada qui ont eu lieu en février à Red Deer, en Alberta. En gagnant quatre médailles d'or et deux médailles d'argent, il a établi un nouveau record du nombre de médailles gagnées aux Jeux du Canada.

À seulement 16 ans, Mme la Présidente, c'est un élément important de l'équipe nationale de gymnastique. Ce garçon est fait d'un... et d'une volonté et un talent inouïs. C'est un virtuose de la gymnastique.

Je me permets de lui adresser le message suivant : je lui souhaite de continuer de vivre sa passion. Et je suis convaincu qu'il représentera toujours aussi bien le Québec, Laval et le Canada sur la scène nationale, et à l'international, et, qui sait, peut-être un jour aux Jeux olympiques. Je l'encourage fièrement et je sais que Sainte-Rose et Laval, bref, tout le Québec est très fier de lui. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : C'est moi qui vous remercie, M. le député de Sainte-Rose. Et maintenant je reconnais Mme la députée de Marie-Victorin.

Encourager Mme Rafaëlle Roy, candidate à l'émission de télévision *La Voix***Mme Catherine Fournier**

Mme Fournier : Mme la Présidente, une citoyenne de ma circonscription a fait preuve, au cours des dernières semaines, d'une détermination remarquable. Fonceuse, Rafaëlle Roy a monté sur la scène de l'émission *La Voix*, le 3 mars dernier, pour interpréter magnifiquement *Et je t'aime encore*, de Céline Dion. Les quatre juges se sont alors retournés pour l'inviter au sein de leurs équipes.

Rafaëlle est une fille de chez nous, résidente du Vieux-Longueuil. C'est maintenant tout le Québec qui a eu la chance de la découvrir à *La Voix*. Son incroyable talent ne fait aucun doute. En effet, dimanche dernier, elle a reçu l'appui du public pour accéder à la grande finale de l'émission.

Rafaëlle, je sais que ce n'est pas toujours facile et que tu as vécu des moments difficiles cette semaine sur les réseaux sociaux. Disons que je connais ça aussi. Et j'ai un message pour toi : Continue de foncer et ne laisse jamais personne t'empêcher d'atteindre tes rêves. Sache que les gens de Longueuil sont avec toi dans cette aventure et que tu peux compter sur nous. J'invite d'ailleurs tout le monde à te soutenir pour la finale. Peu importe le résultat, tu es une gagnante. Bonne chance, Rafaëlle!

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je vais céder la parole à M. le député de Rivière-du-Loup—Témiscouata.

Souligner le succès du Championnat canadien juvénile de ballon sur glace**M. Denis Tardif**

M. Tardif : Merci, Mme la Présidente. Alors, du 3 au 6 avril dernier avait lieu le Championnat canadien juvénile de ballon sur glace, à Rivière-du-Loup. C'est un événement qui regroupait les 15 meilleures équipes du Canada chez les 19 ans et moins, masculin et féminin. Un événement, évidemment, d'envergure comme celui-là génère des retombées économiques majeures, en plus d'un rayonnement dont bénéficie la région.

Ce championnat n'aurait pu avoir jour sans le dévouement et les efforts inestimables des membres du comité organisateur, dont je souhaite souligner l'excellent travail. Je tiens à remercier Alain Dugas, président, Sylvie Bégin, trésorière, Rachel Proulx, vice-présidente Accueil, Stéfán Paradis, vice-président des finances, Mélanie Roussel, vice-présidente Technique, et Véronique Moreau, vice-présidente Protocole. Bravo et merci aux organisateurs et aux bénévoles! Ce championnat fut un franc succès à tous les niveaux. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député. Et maintenant au tour de M. le député de Vimont de nous faire sa déclaration.

Souligner la tenue du souper gastronomique de la Fondation scolaire de Laval**M. Jean Rousselle**

M. Rousselle : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais souligner en cette Chambre aujourd'hui le travail exemplaire de la présidente de la Fondation scolaire de Laval, Mme Reine Lafond, ainsi que celui de la présidente de la commission scolaire de Laval, Mme Louise Lortie, pour leur implication et leur dévouement au sein de la septième édition du souper gastronomique, qui a lieu aujourd'hui même à la chapelle du Mont-de-La Salle, à Laval.

Depuis maintenant sept ans, cet événement se veut, oui, une levée de fonds pour la réussite scolaire de nos élèves, mais c'est aussi l'occasion de découvrir les projets des élèves lavallois réalisés avec le soutien de la... par la fondation. Les sommes recueillies sont entièrement dédiées au développement d'initiatives favorisant la persévérance scolaire dans les établissements de la commission scolaire de Laval. Ce souper gastronomique, qui vaut le détour, est un événement incroyable et mémorable grâce à Mmes Lafond et Lortie ainsi que leur personnel. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député de Vimont. Et maintenant j'ai besoin de votre consentement pour permettre à M. le député de Trois-Rivières de faire une 11e déclaration. Vous consentez? Alors, M. le député, la parole est à vous.

**Souligner le 50e anniversaire du Comité consultatif
du travail et de la main-d'oeuvre**

M. Jean Boulet

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais souligner les 50 ans du Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, un organisme paritaire stratégique unique au Canada. Je salue d'ailleurs son président, Me François Lamoureux, qui est dans nos tribunes aujourd'hui.

Il faut savoir que ce comité a été fondé par Louis Laberge, qui était président de la FTQ, et Marcel Pepin, qui était président de la CSN. Nous reconnaissons tous le rôle clé du comité dans le développement et le maintien de la concertation entre les organisations patronales et syndicales. En réalisant sa mission, le comité favorise des relations de travail plus harmonieuses et plus équilibrées.

Finalement, je souhaite que l'Assemblée nationale salue l'évolution du comité au cours de ses 50 années d'existence, particulièrement dans le contexte des nouvelles réalités du travail. Nous espérons qu'il continuera à jouer son rôle conseil en matière de législation et d'élaboration de politiques publiques. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député. Et nous vous souhaitons à vous aussi la bienvenue à l'Assemblée nationale. Ceci met fin à la rubrique des déclarations de députés.

Et je suspends nos travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 54)

(Reprise à 10 h 2)

Le Président : Mmes et MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie. Veuillez vous asseoir. Alors, bon jeudi à toutes et à tous. Nous poursuivons les affaires courantes. Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre des Transports.

**Rapport annuel préliminaire de la Société de l'assurance
automobile accompagné d'une lettre de la présidente
du conseil d'administration de la société**

M. Bonnardel : M. le Président, permettez-moi de déposer la version préliminaire du rapport annuel de gestion 2018 de la Société de l'assurance automobile du Québec, accompagné d'une lettre signée de la présidente de son conseil d'administration. Merci, M. le Président.

Le Président : Ce document est déposé.

Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale

Pour ma part, je dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale. Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député de Guoin.

Améliorer les conditions des stages étudiants

M. Nadeau-Dubois : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 645 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :
«Considérant que les stagiaires dans les milieux d'enseignement professionnel, collégial et universitaire ne bénéficient d'aucune forme de protection légale;
«Considérant que les domaines où les stages ne sont pas rémunérés sont des milieux traditionnellement féminins;
«Considérant que les stagiaires doivent diminuer, voire supprimer leurs heures de travail rémunérées pour effectuer un stage, souvent pour faire le même travail que celui d'un employé de ce même milieu de stage;
«Considérant que le Québec se trouve en situation de pénurie de main-d'oeuvre et cherche à valoriser certains corps d'emploi, notamment dans le secteur public;
«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :
«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :
«De reconnaître, à l'intérieur de la Loi sur les normes du travail, des droits aux stagiaires ainsi que les normes minimales dans laquelle doivent s'effectuer ces stages;
«De définir une typologie commune du stage, de sa définition, de ses formes;
«De développer un mécanisme pour rémunérer les stagiaires en tenant compte de la durée, de l'intensité et du type de stage effectué;
«De supporter financièrement les milieux communautaires et les petites et moyennes entreprises qui souhaitent accueillir des stagiaires, dans le cadre de cette compensation financière.»
Et je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : Cet extrait de pétition est déposé. Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.

Valoriser les services de garde éducatifs à l'enfance

Mme Maccaroni : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée de 2 750 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :
«Attendu que le réseau de services de garde éducatifs à l'enfance privés et publics offre des services de qualité aux enfants;
«Attendu que le réseau est composé majoritairement [des] femmes;
«Attendu que la pénurie de main-d'oeuvre affecte tout le réseau de services de garde;
«Attendu que les services de garde éducatifs à l'enfance régis par le ministère de la Famille doivent répondre aux mêmes normes gouvernementales qui visent le bon développement des enfants du Québec;
«Attendu que les services éducatifs à l'enfance sont des environnements adaptés et sécuritaires, avec du matériel éducatif spécialisé, en se [base] sur le programme éducatif Accueillir la petite enfance;
«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :
«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :
«De valoriser les services de garde éducatifs à l'enfance dans l'ensemble du réseau régi par le ministère de la Famille;
«De valoriser la profession [et] subventionnant équitablement le salaire des éducatrices et éducateurs à l'enfance;
«De soutenir financièrement tous les enfants, et spécifiquement ceux avec des besoins particuliers;
«D'avoir un programme unifié pour tous les enfants de quatre ans, dans toutes les installations de services de garde éducatifs;
«De se concentrer sur l'équité, l'accessibilité et le renforcement des milieux déjà existants en installation.»
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

Le Président : Merci. Cet extrait de pétition est maintenant déposé. Mme la députée de Sherbrooke.

Créer une formation collégiale de techniciens en pharmacie et assurer un programme de reconnaissance des acquis

Mme Labrie : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 791 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :
«Considérant que le rôle du pharmacien a grandement évolué dans les dernières années et qu'il est encore appelé à changer;
«Considérant que les assistants techniques en pharmacie ont dû s'adapter et assumer de plus grandes responsabilités;
«Considérant que la formation professionnelle donnée actuellement ne suffit plus pour répondre aux besoins [de] la réalité du milieu;
«Considérant que, depuis plus de 20 ans, l'Association des pharmaciens en établissement de santé ainsi que l'Ordre des pharmaciens du Québec multiplient les démarches pour obtenir une formation collégiale en pharmacie;

«Considérant que l'OPQ a formé des groupes de travail qui ont clairement identifié les besoins et obtenu l'aval de l'AQATP, l'AQPP, l'ABCPQ, l'APES en ce sens;

«Considérant que le pharmacien est le seul professionnel de la santé au Québec travaillant conjointement avec un personnel technique et de soutien qui n'a pas l'obligation d'être formé;

«Considérant que, dans plusieurs provinces canadiennes, une formation collégiale est obligatoire pour exercer ce métier;

«Considérant que le cégep de Drummondville a déjà en main un programme de formation technique en pharmacie, et ce, depuis 2014;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au ministère de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la mise à niveau de la formation actuelle ainsi que la création d'une formation collégiale de techniciens en pharmacie et d'assurer un programme de reconnaissance des acquis et compétences accessible pour les gens oeuvrant déjà dans le milieu.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : Cet extrait de pétition est déposé. À nouveau, Mme la députée de Sherbrooke, pour une autre pétition.

Interdire l'utilisation du glyphosate sur le territoire québécois

Mme Labrie : Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 16 491 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant l'article paru dans *La Presse*, [du] 10 novembre 2018, intitulé *Homologation du glyphosate : des études frauduleuses utilisées par Santé Canada*;

«Considérant que des résultats d'une étude datant de 2015, publiée dans la revue scientifique *The Lancet*, ont montré l'incidence du glyphosate sur la santé;

«Considérant que, selon une étude du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en 2014, les chercheurs ont détecté dans quatre des quelque 20 rivières analysées des taux de 88 % de glyphosate;

«Considérant que le Centre international de recherche sur le cancer, tout comme l'Organisation mondiale de la santé, classifie ledit produit comme agent potentiellement cancérigène;

«Considérant que nous sommes soucieux de l'enjeu sociosanitaire que cette réalité révèle;

«Considérant le principe de précaution et les éléments troublants qui ont été soumis;

«L'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'interdire l'utilisation du glyphosate sur l'ensemble du territoire québécois.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition

• (10 h 10) •

Le Président : Cet extrait de pétition est maintenant déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales M. le ministre des Finances répondra à une question posée le 10 avril 2019 par M. le député de Chomedey concernant l'Autorité des marchés financiers.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole à Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys.

Révision du système de protection de la jeunesse

Mme Hélène David

Mme David : M. le Président, ce matin, le Québec est en deuil. Ce matin, le Québec a perdu une de ses enfants. Ce matin, le Québec se pose de très grandes questions.

Le système, de toute évidence, que nous avons mis en place en 1977, la Loi de la protection de la jeunesse, a failli à sa tâche, a failli gravement à sa tâche. Je salue le gouvernement d'avoir pris la décision de faire une enquête publique du coroner. C'est un pas dans la bonne direction. Les citoyens sont inquiets, les citoyens sont bouleversés, nous sommes tous et toutes ici bouleversés. C'est comme si nous avions perdu un enfant de notre famille.

Je voudrais savoir, M. le Président, si l'enquête annoncée du coroner touchera beaucoup plus largement le système de protection de la jeunesse, touchera beaucoup plus largement les failles pour que, partout, partout au Québec, les gens soient rassurés.

Le Président : M. le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Merci, M. le Président. Je remercie la députée de Marguerite-Bourgeoys de la question et de me permettre également de dire combien, moi aussi, je partage la tristesse que nous tous vivons. De voir comment un système a pu faillir de la sorte chez une enfant de sept ans, c'est quelque chose de très difficile à accepter.

Effectivement, je crois que nous avons demandé hier une enquête de la CDPDJ qui va regarder ce qui s'est passé en Estrie, mais qui va également nous donner des conseils sur tout ce qui s'est passé, sur tout ce qui se passe, à travers la DPJ, à travers la province. Je veux aussi dire à la députée de Marguerite-Bourgeoys que nous avons déjà prévu faire une révision du processus de la DPJ. Nous voulions initialement, principalement, regarder ce qui se passait au niveau de l'intervention et de la réadaptation, mais je crois que ce que nous avons vécu cette semaine nous oblige de réviser le processus du début à la fin, que ce soit le signalement, l'évaluation, l'intervention et, dans ce cas-ci, la poursuite des interventions.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys.

Mme Hélène David

Mme David : Je le répète, M. le Président, l'heure est grave. L'heure est grave. Le Québec est en deuil. Nous sommes tous en deuil. C'est le temps de la compassion. C'est le temps de la réflexion. Je tends la main au gouvernement pour les accompagner aussi, pour être là avec eux. Mais il faut retourner toutes les pierres, toutes les pierres du système de protection de nos jeunes. Nous ne voulons plus que, jamais, jamais, nous soyons en train d'être dans un deuil aussi terrible, M. le Président.

Le Président : M. le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Alors, M. le Président, j'accepte volontiers la main tendue par la députée de Marguerite-Bourgeoys. Nous allons faire tous nos efforts pour que ceci ne se reproduise pas non seulement en Estrie, mais également à travers la province. Le premier problème aussi qu'il va falloir adresser, ce sont ces problèmes de listes d'attente, listes d'attente qui ont été dues à une réorganisation du réseau, le fait que la DPJ a perdu une grande partie de son autonomie. Il faut absolument qu'on puisse réorganiser les équipes, les valoriser, leur permettre de faire leur travail de façon adéquate et s'assurer que tous nos jeunes soient protégés. Merci, M. le Président.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys.

Mme Hélène David

Mme David : M. le Président, le chantier est énorme. C'est un chantier de société de protéger nos enfants. 1977, nous l'avons choisi, ce chantier. Nous avons créé une loi qui a fait école, qui a fonctionné, qui doit être revue, probablement, qui doit être revue dans son application. Oui, les enjeux sont énormes. Il va falloir que les moyens soient énormes. Et j'en appelle au premier ministre vraiment pour s'engager à aborder ce chantier avec toute la responsabilité qui lui incombe.

Le Président : M. le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Alors, merci, Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys. Je travaillais déjà également, depuis ma première rencontre avec les DPJ, avec la ministre de la Justice pour améliorer tous les processus judiciaires qui limitent et qui ralentissent le processus d'évaluation des signalements, l'application des mesures. Donc, effectivement, il va falloir prendre la globalité du problème et trouver une solution permanente à ce que, malheureusement, on revit trop souvent. Nous allons faire tout en notre possible pour que ce soit la dernière fois qu'on ait à revivre un tel moment. Merci, M. le Président.

Le Président : Question principale, M. le chef de l'opposition officielle.

Engagements électoraux de la Coalition avenir Québec**M. Pierre Arcand**

M. Arcand : M. le Président, à mon tour, je prends un moment pour faire suite aux questions de la députée de Marguerite-Bourgeoys. L'opposition officielle offre sa collaboration au gouvernement pour trouver le moyen d'éviter qu'un drame d'une telle ampleur se reproduise et s'engage à l'aborder de façon non partisane. C'est d'une tristesse incroyable. Il n'y a pas de mot assez fort pour décrire ces événements.

M. le Président, à la campagne électorale, le premier ministre a promis beaucoup de choses. Au sommet de sa liste, sa promesse d'ajouter 5 000 classes de maternelle quatre ans d'ici 2022. Cette semaine, nous apprenons que le premier ministre a fait une erreur de calcul en campagne électorale quant au coût de ces maternelles quatre ans. Il estimait alors à 122 400 \$ le coût par classe. La réalité, il en coûtera plus de 800 000 \$, six fois plus que ce qu'on estimait.

Autre promesse importante de la CAQ, les maisons des aînés. En campagne électorale, le premier ministre et la ministre des Aînés se sont engagés à créer 2 600 places dans ces futures maisons. Ce sera plutôt 500 places. Et, questionné sur ces écarts importants, le premier ministre a répondu, et je le cite : «...ce n'est pas toujours facile de faire des estimés.»

Est-ce que le premier ministre trouve acceptable d'avoir pris des engagements auprès des Québécois à partir de données qu'il savait incomplètes et approximatives?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, on a pris des engagements durant la campagne électorale puis on va respecter tous nos engagements qu'on a pris pendant la campagne électorale. C'est peut-être nouveau, c'est peut-être difficile à comprendre pour le chef du Parti libéral, mais, nous, c'est comme ça qu'on fonctionne.

Maintenant, M. le Président, d'abord, concernant les maternelles, les maternelles quatre ans. D'abord, il ne faut pas mélanger les dépenses de fonctionnement puis les dépenses d'immobilisations. Quand on dit qu'une classe coûte 800 000 \$, ça veut dire qu'amorti sur 40 ans c'est 20 000 \$ par année, par classe. Moi, je pense qu'on doit bien ça à nos enfants pour leur donner ce qu'il y a de mieux, comme on le fait d'ailleurs à beaucoup d'endroits dans le monde où l'école commence à trois ou à quatre ans.

Maintenant, M. le Président, on a promis 2 600 nouvelles places en CHSLD, qu'on va maintenant appeler maisons des aînés. On va livrer les 2 600 places d'ici la prochaine élection.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Pierre Arcand

M. Arcand : M. le Président, donc, pour les maternelles quatre ans, il y a une différence de plus de 600 000 \$, pour la construction de chaque classe, entre l'estimé du premier ministre et la réalité. Alors, ce que je comprends, c'est qu'en infrastructures le premier ministre nous annonce aujourd'hui qu'il va dépenser, d'ici 2022, 4 milliards de dollars pour bâtir 5 000 classes de maternelle.

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, il y a un sondage qui montre ce matin, quand on offre aux parents le choix entre la maternelle quatre ans ou le CPE, il y en a plus qui préfèrent la maternelle quatre ans. Puis, en plus, la maternelle quatre ans, c'est un service qui n'est pas encore connu de tous les parents. M. le Président, d'investir 20 000 \$ par année, par classe, pour donner à nos enfants ce qu'il y a de mieux, oui, le Québec peut se le permettre. En fait, le Québec n'a pas le luxe de ne pas se le permettre.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Pierre Arcand

M. Arcand : Hier, on a entendu la ministre des Aînés parler de la maison des aînés. Elle a parlé de 500 places. Ce que j'entends du premier ministre ce matin, c'est que, d'ici la prochaine élection, il va y avoir 2 600 places qui verront le jour dans la maison des aînés. La ministre, à ce moment-là, avait expliqué que la fonction publique avait sa façon de voir les choses, et le politique avait la sienne.

Alors, 500 places, 2 600 places, qui dit vrai? La ministre des Aînés ou le premier ministre?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, actuellement, ces résidences s'appellent CHSLD. Qu'on appelle ça CHSLD ou maison des aînés... Parce qu'évidemment on n'arrêtera pas les travaux. Il peut y avoir des nouvelles places en CHSLD à court terme. Quand le concept va être développé, ce sera des maisons des aînés, mais pour nos personnes en perte d'autonomie, il y aura, à la fin du mandat, 2 600 places de plus, comme promis.

Des voix : ...

Le Président : Je vous demande, s'il vous plaît, encore une fois votre attention. M. le chef de l'opposition officielle, troisième complémentaire.

M. Pierre Arcand

M. Arcand : M. le Président, il y a donc un écart important entre les promesses qui ont été faites en campagne électorale et ce qu'on voit jusqu'ici dans la réalité. Et d'ailleurs plusieurs acteurs s'interrogent sur le réalisme de ces promesses. Mais ce que j'entends aujourd'hui du premier ministre, là, c'est qu'il a donné le mot d'ordre à ses ministres de réaliser ses engagements électoraux sans égard à ce qu'il en coûtera aux contribuables.

Est-ce que je comprends bien la parole du premier ministre aujourd'hui?

• (10 h 20) •

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, oui, j'ai demandé à mes ministres de remplir nos engagements. Je sais que ça a l'air bizarre pour le Parti libéral de dire ça. Mais, oui, je le sais, qu'il va continuer de nous critiquer, il va nous dire qu'on est entêtés, qu'on veut tout réaliser nos promesses. Oui, il est mieux de s'habituer. C'est comme ça que ça va marcher pour quatre ans.

Le Président : Question principale, Mme la députée de Saint-Laurent.

Avenir du centre d'éducation des adultes Galileo

Mme Marwah Rizqy

Mme Rizqy : Merci, M. le Président. Je pourrais bien parler des maternelles quatre ans puis des acrobaties comptables du premier ministre, mais, malheureusement, j'ai le coeur broyé, alors je vais préférer me concentrer sur les vraies choses, les gens, nos enfants, nos jeunes.

L'école Galileo, on en a parlé plusieurs fois. C'est une école qui compte plusieurs jeunes adultes. Aujourd'hui, ce n'est pas la députée de Saint-Laurent qui vous parle, c'est la mère d'enfants handicapés qui veulent savoir : Leur école, leur communauté, est-ce qu'elle va être préservée, tel que promis par le ministre de l'Éducation? Parce que, dans cette école, sur quatre ans, on essaie d'apporter de la stabilité à ces jeunes qui soit souffrent d'autisme, de troubles de comportement ou qui ont un handicap. Ça prend du temps, ça prend de la stabilité.

Est-ce que le ministre de l'Éducation peut rassurer tous ces parents, toutes ces mères, tous ces pères, qui veulent savoir aujourd'hui est-ce que leurs enfants auront toujours une deuxième maison bien à eux pour apprendre non seulement à développer des compétences, développer le langage, mais aussi les mystères de la vie tels que le lavage? Rassurez-nous, M. le ministre.

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, un de nos travaux quand on... notre tâche quand on a le privilège d'être ici, c'est de prendre soin du monde. Et il y a des enfants, dans la commission scolaire francophone à Montréal, qui n'ont pas de classe en ce moment, en fait qui sont entassés dans les écoles. Et c'est notre responsabilité d'appeler les commissions scolaires à négocier pour qu'on utilise au mieux nos infrastructures le temps qu'on construise, qu'on agrandisse beaucoup d'autres écoles sur l'île de Montréal et ailleurs.

Pour faire ça, j'ai communiqué avec l'ensemble des commissions scolaires. Mais précisément, là, mon cabinet et moi, on travaille à amener les commissions scolaires à négocier, notamment la commission scolaire English-Montréal School Board, la commission scolaire Pointe-de-l'Île. On leur a parlé. On leur a écrit une lettre en suggérant un ensemble d'écoles qui sont à moitié vides, qui pourraient partager des locaux avec la commission scolaire francophone, et même des écoles qui pourraient louer au complet ou même transférer à la commission scolaire francophone pour que chaque classe soit utilisée, pour que chaque enfant ait sa place. Jamais, dans nos suggestions, on n'avait suggéré l'école Galileo parce qu'on savait qu'il y avait...

Le Président : En terminant.

M. Roberge : ...des jeunes vulnérables. J'espère que ma collègue va travailler avec moi pour qu'on ne déplace pas des jeunes vulnérables.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Mme Paule Robitaille

Mme Robitaille : M. le Président, je suis la députée de plusieurs de ces parents, de ces jeunes adultes, de ces familles de Galileo. Pour eux, Galileo, c'est bien plus qu'une école. C'est une maison, un lieu d'apprentissage, un lieu

de répit, un lieu d'espoir, un lieu de miracles parce qu'on réussit à donner accès au marché du travail à certains de ces jeunes, à devenir autonomes.

Alors, M. le Président, est-ce que je peux compter sur le ministre de l'Éducation pour qu'on travaille ensemble pour sauver Galileo? Merci.

Le Président : Le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Hier, on devait recevoir... Suite à une discussion qu'on avait eue à trois, la commission scolaire Pointe-de-l'Île, la commission scolaire English-Montréal School Board et moi-même, hier, je devais recevoir un scénario d'entente de partage de locaux au bénéfice des élèves et excluant le déplacement de ces adultes vulnérables. Ce sont des élèves adultes vulnérables. À la place, j'ai reçu une lettre de la commission scolaire English-Montréal School Board, qui dit : Non, nous autres, on continue, on veut déplacer ces gens-là.

Demain, j'ai un rendez-vous téléphonique. J'espère, j'espère qu'ils vont revenir à la raison. Et je suis content d'entendre mes collègues du Parti libéral travailler avec nous, parce que toutes les options doivent être évaluées, sauf le déplacement de ces jeunes.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.

Mme Jennifer Maccarone

Mme Maccarone : Merci, M. le Président. Comme mère de deux enfants sur le spectre d'autisme, je peux vous confirmer que la stabilité, pour nos enfants, c'est crucial, surtout pour les personnes ayant des difficultés psychologiques, intellectuelles, sociales ou physiques.

Au nom des familles des adultes qui fréquentent l'école Galileo, je demande, M. le Président, que notre ministre de l'Éducation confirme la stabilité pour ces personnes vulnérables, à risque, qu'ils ne vont pas déménager, une garantie aujourd'hui dans cette Chambre qu'ils vont garder la place.

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, quand on me demande de confirmer que ces gens-là ne seront pas déplacés, on nous demande d'utiliser tous les moyens législatifs. Ce sont des moyens de dernier recours. L'article 477.1, qui nous permet de transférer des écoles d'une commission scolaire à l'autre, ce n'est pas quelque chose qu'on utilise de gaieté de coeur, sans y penser à toutes les semaines comme ça. On va le faire une seule fois. Si on est obligés de le refaire, on le refera, mais ce n'est vraiment, vraiment, vraiment pas l'option qu'on souhaite refaire cette fois-ci encore. On espère que les commissions scolaires, que les dirigeants des commissions scolaires vont faire passer les intérêts des élèves avant toute autre considération politique. Mais, s'il fallait y aller, je comprends que mes collègues du Parti libéral seront d'accord.

Le Président : Question principale, M. le chef du troisième groupe d'opposition.

Mesures pour lutter contre la maltraitance envers les jeunes

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : M. le Président, une fillette de sept ans négligée, affamée, battue, abandonnée, tuée. Si les mots pour traduire nos émotions sont difficiles à exprimer, nous devons aujourd'hui trouver les mots et les moyens pour comprendre et s'assurer qu'aucun autre enfant ne passe par ce triste sort. La justice s'occupera des fautifs. On le souhaite. Mais on a une responsabilité pour la suite.

Nous souscrivons à la solution trouvée par le gouvernement. D'ailleurs, dès hier, nous arrivions aux mêmes conclusions, qu'un coroner dans une enquête publique pourrait assez rapidement nous donner les contours de ce qui s'est passé. Mais ça ne suffira pas. M. le Président, j'ai le regret de le dire, mais nous ne réussissons pas à protéger les enfants vulnérables de notre nation. Il faudra aller beaucoup plus loin. Et, en ce sens, le regard que les Québécois porteront sur la DPJ ne sera plus jamais le même.

Je demande au premier ministre si, au terme de cet exercice qui sera difficile — on aura des recommandations — on peut envisager, tout le monde ensemble, les parlementaires, un exercice plus large, parce que le temps est venu de revoir la façon que nous tous protégeons les enfants du Québec.

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, comme tous les Québécois, j'ai été secoué. C'était même difficile à lire, les détails de ce qui est arrivé à cette pauvre petite fille.

C'est clair, là, puis je n'irai pas par quatre chemins, là, notre système a failli, parce qu'il y avait des personnes qui étaient au courant, il y avait des personnes à la DPJ qui étaient au courant, il y avait des personnes à l'école qui étaient au courant. Donc, il y a un problème.

Je comprends, là, que, dans certains cas, on peut donner une deuxième chance à des parents. Mais il faut penser aux droits des enfants. Et, oui, il y aura d'abord une enquête publique pour que ce soit très transparent puis que tout le monde comprenne. On a aussi suspendu le directeur général de la DPJ de l'Estrie. Je pense qu'il s'agissait de voir ses réponses hier puis... bon.

Mais il faut aller plus loin. Le chef du troisième groupe d'opposition a raison, il faut aller plus loin. Je veux me donner encore quelques jours pour réfléchir à la façon, ensemble, de façon non partisane... Puis on pourra regarder l'ensemble du problème, l'ensemble des responsabilités des différents intervenants. Donc, j'accepte la main tendue du chef du troisième groupe.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Duplessis.

Mme Lorraine Richard

Mme Richard : Merci, M. le Président. M. le Président, en ce moment, il y a 3 300 enfants au Québec qui sont en attente d'évaluation, 3 300 enfants qu'on met de côté par manque de moyens. Il faut tout revoir, M. le Président. Oui, les enquêtes, mais les enquêtes, c'est très, très long.

Ce que je demande, M. le Président, au ministre : Qu'est-ce qu'il va faire, rapidement, pour ces enfants qui appellent à l'aide et qui ont besoin qu'on s'occupe d'eux?

Le Président : M. le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Merci, M. le Président. J'aimerais rappeler à la députée de Duplessis qu'effectivement on veut agir le plus rapidement possible. Nous avons prévu un investissement important, le plus rapide possible, pour, comme je disais, reconsolider les équipes pour leur permettre de prendre en charge ces enfants qui sont sur nos listes... sur les listes d'attente, des listes d'attente qui s'allongent, qui s'allongent, qui s'allongent et qui nous inquiètent tous. Ce qu'il faut, c'est consolider les équipes, permettre... valoriser le travail des gens sur le terrain, faire qu'ils puissent évaluer les personnes dans un cadre bien encadré, avec du support de personnes plus séniors.

• (10 h 30) •

Le Président : En terminant.

M. Carmant : On a des jeunes professionnels qui prennent des décisions importantes, on doit les encadrer.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Duplessis.

Mme Lorraine Richard

Mme Richard : Merci, M. le Président. M. le Président, tous ces enfants, ils n'ont pas de voix, ils n'ont pas de lobby qui parle pour eux.

Est-ce que le gouvernement s'engage, très rapidement, à mettre tous les efforts pour qu'on soit capable d'avoir des ressources humaines suffisantes et matérielles à très, très court terme?

Le Président : M. le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : M. le Président, je suis venu en politique pour être cette voix des enfants, donc on va faire tous les efforts, tous les efforts, le plus rapidement possible, pour régler ce problème de listes d'attente, d'évaluation, de compétence des équipes, de formation des équipes.

On débute tout de suite. On va rencontrer à nouveau les DPJ pour voir qu'est-ce qui peut être fait le plus rapidement possible. On va rencontrer les P.D.G. pour les sensibiliser à l'importance de garder les ressources. Cette année, tous les investissements qu'on a faits pour les enfants ont été cadencés, ça veut dire que tous les investissements qu'on a faits pour les jeunes...

Le Président : En terminant.

M. Carmant : ...restent dans le cadre des jeunes, ne peuvent pas aller ailleurs dans les CIUSSS. Juste ça, c'est un signe important de notre...

Le Président : Question principale, Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Ressources allouées à la protection de la jeunesse**Mme Manon Massé**

Mme Massé : Merci, M. le Président. Tout le Québec s'est réveillé ce matin avec un noeud dans la gorge. Pas besoin d'être parent pour être profondément touché, quoique lorsqu'on a eu le privilège d'être parent, ça nous touche particulièrement. Je pense que le premier ministre est d'accord avec moi là-dessus. On est triste, on est déçu, il y a une forme de colère, on ne comprend pas. On pensait qu'en 2019 protéger les plus vulnérables, c'était un acquis au Québec. Il n'y a rien de plus vulnérable que nos enfants.

Il y a 40 ans, le Québec adoptait la Loi sur la protection de la jeunesse. C'était la première fois que l'État québécois reconnaissait sa responsabilité de protéger nos enfants. Mais, tranquillement pas vite, les gouvernements successifs ont pris cette responsabilité, je crois, à la légère, en tout cas leurs budgets ont pris ça à la légère. Vous savez, M. le Président, protéger les plus vulnérables, ça coûte de l'argent. Dans les dernières années, les signalements à la DPJ ont explosé. Mais, comme souvent, les ressources n'ont pas, elles, explosé. Plus de 3 000 enfants signalés, ça veut dire leurs noms sur une liste, sur une liste d'attente, M. le Président. Je refuse, je refuse qu'il y en ait un seul de plus. Il est temps qu'on arrête de faire des économies sur leur dos.

Est-ce que le premier ministre reconnaît qu'il y a un manque de ressources à la DPJ et est-ce qu'il va y remédier?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, j'ai rencontré ce matin le ministre délégué à la Santé et Services sociaux, entre autres pour discuter de budget. On a, dans le dernier budget qui a été déposé, ajouté des ressources pour les DPJ, les centres jeunesse. Si c'est nécessaire d'en faire plus, on va en faire plus. C'est un devoir qu'on a envers nos enfants.

Maintenant, oui, on a besoin de ressources, mais on a besoin aussi de préciser les responsabilités de chacun, parce que, oui, il y a une loi puis il y a une DPJ pour les enfants, mais c'est plus que ça. Quand je lis ce qui a été dit par certains tribunaux concernant les parents, la garde des enfants, je me pose des questions. Quand j'apprends qu'une école était au courant de l'absence de cette petite fille, bien, je me dis : Comment on peut mieux communiquer? Donc, il n'y a pas seulement la DPJ. C'est pour ça que je demande la collaboration de la cheffe puis des porte-parole du deuxième groupe pour qu'au cours des prochains jours on essaie, peut-être comme on l'avait fait avec la commission mourir dans la dignité, de façon non partisane, de regarder toute la situation des enfants au Québec, des différents ministères, des services qui sont donnés. On est rendus là au Québec, puis on a le devoir, puis on doit ça à nos enfants.

Le Président : Première complémentaire...

Des voix : ...

Le Président : Je comprends que c'est un moment particulier, empreint d'émotion. Je salue cette unanimité. Ça nous permet de déroger, cette fois-ci, à nos règles, que vous comprenez tout de même.

Première complémentaire, M. le député de Jean-Lesage.

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : M. le Président, plus les ressources viennent à manquer, plus les intervenants de la DPJ croulent sous les dossiers, plus leur travail devient carrément invivable. Dans la foulée de l'application du projet de loi n° 10, il est prévu que les listes de personnel de la DPJ et du reste du réseau des services sociaux soient fusionnées. Selon nos informations, ça pourrait même arriver cette semaine. Ce que ça veut dire pour la DPJ, c'est une hémorragie de personnel catastrophique.

Est-ce que le ministre peut s'engager à suspendre la fusion des listes de personnel jusqu'à ce qu'on améliore les conditions de travail à la DPJ?

Le Président : M. le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Merci, M. le Président. Je remercie le député de Jean-Lesage pour sa question. Effectivement, on est au courant de cette implication de la loi n° 10. Comme j'ai dit, on est en train de consolider les équipes. Par exemple, il y a plusieurs... ce qu'on appelle des blitz de listes d'attente qui ont été faits dans le passé pour essayer de vider ces listes d'attente là. Le problème est toujours revenu. Oui, il y a un problème de main-d'oeuvre, mais le problème de main-d'oeuvre est dans cette mobilité accrue, est dans cette responsabilité, dans le fait que plusieurs de nos intervenants à la protection de la jeunesse sont en congé de maladie. Il faut vraiment...

Le Président : En terminant.

M. Carmant : ...d'abord, consolider les équipes pour leur permettre de travailler comme il faut.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Jean-Lesage.

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : Étant donné l'urgence, je tiens vraiment à ce que le ministre réponde à la question, parce qu'on ne peut pas attendre une enquête pour ça.

Est-ce que le ministre peut s'engager à suspendre la fusion des listes de personnel jusqu'à ce qu'on améliore les conditions de travail à la DPJ?

Le Président : M. le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Alors, pour le moment, comme j'ai dit, ce qu'on a fait, c'est... vraiment, on a cadencé l'argent, comme ça tout l'argent qui est investi en jeunesse va rester en jeunesse. Les postes vont être investis dans la DPJ, dans le service de première ligne aux enfants, et ces postes-là ne pourront pas se déplacer à travers le CIUSSS.

Le Président : Question principale, Mme la députée de Verdun.

Mandat d'initiative sur l'avenir des médias d'information

Mme Isabelle Melançon

Mme Melançon : Les partis d'opposition ont accepté un mandat d'initiative sur l'avenir des médias de l'information au Québec proposé par les élus caquistes et nous l'avons même bonifié, car tous reconnaissent l'importance de la diversité et la qualité de l'information partout sur le territoire québécois. Lors de l'étude des crédits de lundi dernier et interpellée sur ce mandat d'initiative, la ministre de la Culture a répondu à la députée de Gaspé qu'elle comptait s'inspirer des conclusions de la commission parlementaire pour réaliser ses actions futures pour les médias. Or, mardi, le lendemain, on apprenait que le premier ministre avait mis en place un comité interministériel et que ce comité entendait déposer son plan et des solutions avant même la tenue du mandat de la commission.

Je comprends que le gouvernement souhaite être attentif aux demandes des différents groupes de presse qui vivent des difficultés en ce moment, mais est-ce qu'on doit comprendre que les dés sont jetés et que les travaux de la commission deviennent facultatifs?

Le Président : Mme la ministre de la Culture et des Communications.

Mme Nathalie Roy

Mme Roy : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Je remercie la collègue pour sa question. C'est extrêmement important. Nous sommes un gouvernement qui agissons. Et, vous savez, vous avez lu les médias, vous connaissez le milieu, vous connaissez les demandes, également, des grands organes de presse de différents médias. Vous savez qu'il faut agir et qu'il faut agir rapidement. Vous-même me disiez d'agir rapidement en ce qui a trait à cet important défi qui est devant nous, le droit à l'information, je dis bien «le droit à l'information». Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dès notre entrée en fonction, ça nous préoccupait. Mais je crois qu'en novembre nous faisons le souhait, justement, en tant que gouvernement, que nous ayons, que nous demandions un mandat d'initiative. D'ailleurs, c'est mon collègue adjoint parlementaire qui l'a demandé, et nous étions en novembre.

Nous sommes rendus au mois de mai. Alors, vous savez qu'il y a urgence dans ce dossier, et votre question était très précise, à l'effet : Est-ce que la commission ne sert à rien parce que, déjà, vous travaillez? Bien non, Mme la députée, ne vous inquiétez pas, la commission ne servira pas à rien, bien au contraire, puisqu'il y a beaucoup à faire. Donc, elle ne servira pas à rien. On a besoin de cette commission...

Le Président : En terminant.

Mme Roy : ...mais il faut agir entre-temps, et c'est ce que nous faisons.

• (10 h 40) •

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Verdun.

Mme Isabelle Melançon

Mme Melançon : Alors, ce que j'entends, c'est que le gouvernement souhaite offrir une aide rapidement aux médias qui vivent actuellement des moments difficiles financièrement. J'en suis, pour toute l'importance dont on parle, au droit de l'information, la qualité de l'information. Moi, je veux m'assurer que les travaux de la commission ne soient pas dénaturés, qu'on puisse garder, finalement, un espace de collaboration avec les médias pour arriver à des solutions avec ces médias-là, pour leur permettre de vivre plutôt que de survivre.

J'entends la ministre...

Le Président : Mme la ministre de la Culture et des Communications.

Mme Nathalie Roy

Mme Roy : Oui, merci beaucoup. Alors, poursuivons cet échange, que je considère fort important. Je disais que c'est le droit à l'information qui est extrêmement important. Ce sont deux choses. Les entreprises de presse, c'est une chose, mais, au-delà de l'entreprise, il y a le droit à l'information, qui, lui, se trouve à l'article 44 de notre charte.

Donc, les travaux de la commission vont dépasser les entreprises en tant que telles, en tant qu'entités. On va aller plus loin, je l'espère. Je ne suis pas membre de la commission, malheureusement. Et les membres de la commission ont pleine autonomie, légitimité et indépendance pour faire les travaux de la façon dont ils l'entendent...

Le Président : En terminant.

Mme Roy : ...et je souhaite bien qu'ils le fassent et qu'ils le fassent de la façon dont ils ont souhaité le faire.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Verdun.

Mme Isabelle Melançon

Mme Melançon : Bien, j'aimerais déjà faire une proposition à la ministre, comme je l'ai fait dans le dossier Netflix, par ailleurs. Le premier geste que devrait poser le comité interministériel devant l'actuelle crise, c'est d'être exemplaire en termes d'investissements publicitaires, pas uniquement pour le 4 % pour les médias communautaires, mais que cessent les publicités sur les plateformes étrangères comme Facebook, Amazon et les autres, qui nuisent à nos médias ici, au Québec.

Est-ce que la ministre accepte de revoir l'ensemble de la politique de publicité pour investir dans nos médias québécois?

Le Président : Mme la ministre de la Culture et des Communications.

Mme Nathalie Roy

Mme Roy : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Voyez-vous, ce qui est important, effectivement, et je le disais en novembre dernier lorsque nous avons manifesté notre intention d'avoir une commission parlementaire sur le droit à l'information, et je l'avais dit lors de la mêlée de presse qui a suivi, c'est que nous pourrions, de un, commencer à être exemplaires et à encourager nos propres médias, nos médias locaux, entre autres, nos journaux. Et je trouve que la question venant de ma collègue en ce qui a trait aux plateformes numériques est, comment dirais-je, importante et qu'il faut se pencher sur les façons de faire pour mieux faire.

Le Président : En terminant.

Mme Roy : Alors, je réitère que les travaux qui seront effectués vont nous guider et nous inspirer également.

Le Président : Question principale, Mme la députée de Joliette.

Coût d'instauration des maternelles quatre ans

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : Merci, M. le Président. Dans le dossier des maternelles quatre ans, le ministre a tenté hier de sortir une nouvelle ligne de défense en nous disant de ne pas s'inquiéter — le premier ministre l'a répété ce matin — que, oui, une nouvelle classe de maternelle quatre ans va coûter 800 000 \$, mais qu'il y avait, en ce moment, 700 classes libres au Québec.

Or, si on fait le calcul à partir de cette information, compte tenu que l'engagement revu du gouvernement est de créer au moins 3 000 nouvelles classes, moins les 700, ça veut dire qu'il faut en créer 2 300 nouvelles à 800 000 \$ la classe, on arrive à un montant de 1,8 milliard de dollars. 1,8 milliard de dollars, c'est le montant global prévu au PQI 2019-2029 pour l'ensemble de toutes les nouvelles immobilisations en matière scolaire. Force est d'admettre que c'est énorme.

Est-ce que le ministre de l'Éducation peut prendre un temps d'arrêt et ne pas foncer tête baissée dans...

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, le projet de déploiement de cette nouvelle offre de services... En fait, on poursuit ce que les précédents gouvernements ont commencé mais très timidement. Nous, on y va de manière plus rapide parce que les besoins sont là, parce que les enfants ont besoin de ces services-là, parce que presque 20 000 enfants de quatre ans

ne sont dans aucun réseau en ce moment. Et en commission parlementaire, lors de l'étude des crédits, on avait un député qui avait parlé à une enseignante de maternelle quatre ans qui disait que 70 %, 60 %, des fois 80 % des enfants qui étaient dans sa classe n'étaient dans aucun réseau l'année d'avant. Donc, c'est quelque chose de très important.

Ensuite, je veux revenir sur le sondage qui a été rendu public par la commission scolaire de Laval auprès de plus de 6 000 parents. Quand on leur demande : Si la maternelle offerte était optionnelle, si vous pouviez envoyer votre enfant, est-ce que vous choisiriez d'y aller?, bien, c'est 49,4 %, on est pratiquement à 50 %. C'est précisément notre objectif de déployer la maternelle quatre ans sur cinq ans, et on estime qu'à peu près 50 % des parents feront ce choix-là.

Le Président : En terminant.

M. Roberge : Le sondage nous dit que nous sommes exactement en phase avec les demandes des parents.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Joliette.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : Je n'ai pas eu de réponse à ma question. Est-ce que le chiffre, maintenant, compte tenu du 700 classes libres mais du 2 300 nouvelles à construire, est maintenant de 1,8 milliard de dollars? Est-ce que c'est ça, le coût? Et, si c'est ça, qu'est-ce qu'on fait pour tous les autres besoins, puisque la somme globale prévue au PQI pour 10 ans est de 1,8 milliard?

Est-ce que le ministre peut faire la chose responsable, répondre à ma question et déposer un plan détaillé du déploiement de son projet des maternelles quatre ans?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, au fur et à mesure qu'on déploie les classes, on en construit, hein? On va construire, agrandir, rénover. Ça n'a pas été fait depuis très longtemps. Il y a des gens qui sont sceptiques : Voyons donc, si vous faites la maternelle quatre ans, vous ne pourrez pas faire de classes de cinquième, de sixième, etc., vous ne pourrez pas faire d'écoles secondaires.

Soyez patients. Vous allez voir dans quelques semaines, on est capables de déployer plusieurs services à la fois. On est capables de répondre aux besoins des enfants. Et, vous savez, tous ces enfants qui vont fréquenter les maternelles quatre ans, bien, pour la plupart, ils vont libérer des places. Soit qu'ils vont accéder à des services parce qu'ils n'ont pas de services en ce moment, soit ils vont libérer des places dans le réseau des services de garde. C'est de la bonne gestion des fonds publics.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Joliette.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : M. le Président, on n'est pas capable de me dire aujourd'hui un chiffre. Est-ce que c'est 1,8 milliard de dollars pour la création des classes de maternelle quatre ans? Même chose aux crédits, on a refusé de nous donner un chiffre. Si le gouvernement refuse d'agir de manière réfléchie et responsable, il faut, nous, comme opposition, le forcer à le faire.

Est-ce qu'il s'engage à déposer un plan détaillé, avec des coûts, une répartition par région, avant qu'on amorce le débat sur le projet...

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, il faudra bien un jour arriver à la fin de cette opposition dogmatique au déploiement d'un service réclamé par les parents et surtout, surtout, au bénéfice des enfants. Pensons donc aux enfants. Et le sondage nous montre que... On dit : Si toutes les options étaient offertes, là, si vous aviez le choix, vous avez un enfant de quatre ans... On pose la question aux parents : Vous avez un enfant de quatre ans, est-ce que vous l'enverriez, votre premier choix, en maternelle quatre ans, en CPE, en garderie privée, en milieu familial? Les parents disent : Bien, mon premier choix, là, ce serait la maternelle quatre ans. Presque 44 % des parents disent : Moi, ce serait maternelle quatre ans. Deuxième choix, les CPE, 35 %. Or, en ce moment...

Le Président : En terminant.

M. Roberge : ...il y a 700 classes de libres en maternelle quatre ans, les CPE sont pleins. Il faut construire...

Le Président : Question principale, M. le député de Laval-des-Rapides.

Position du gouvernement concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste

M. Saul Polo

M. Polo : Merci beaucoup, M. le Président. Lorsque nous étions au gouvernement, nous avons pris nos responsabilités et nous avons empêché l'exploitation de gaz de schiste. Mais, avec le nouveau gouvernement, il est difficile d'avoir l'heure juste concernant l'exploitation des ressources contenues dans le schiste, tellement que les entreprises aussi voient une ouverture.

Au mois de mars, dans Lotbinière, plusieurs inquiétudes sont nées lorsque l'entreprise Utica a modifié son inscription au Registre des lobbyistes pour favoriser le développement d'hydrocarbures au Québec. On apprenait également la semaine dernière que Questerre Energy suspendait sa poursuite envers le gouvernement qui contestait le règlement mis en place par l'ancien gouvernement, le temps d'étudier différentes options. Vous savez ce que fait réellement le groupe Questerre, M. le Président? Ils font des projets non conventionnels spécifiques tels que le pétrole léger, les schistes bitumineux, pétrole de schiste et gaz de schiste.

Alors, je me questionne, M. le Président. Quelles sont ces différentes options? Est-ce que la CAQ a une nouvelle position concernant la fracturation dans les basses terres du Saint-Laurent?

Le Président : M. le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Oui, merci, M. le Président. Je tiens à remercier mon collègue pour cette question qui va nous permettre, en fin de compte, d'éclaircir la situation.

Une loi a été adoptée sur les hydrocarbures l'an dernier, en 2018, un règlement fort robuste adopté le 20 septembre 2018, et nous, on prend acte de ce règlement-là et de cette loi-là. L'exploitation des hydrocarbures au Québec va devoir respecter la Loi sur les hydrocarbures et le règlement. Et il n'y en a pas, actuellement, au Québec. Cette loi-là et ce règlement précisent quoi? Pas de fracturation hydraulique. Précisent quoi? Une protection exemplaire des milieux hydriques. Alors, moi, j'ai vu, en réalité, qu'une entreprise avait décidé de laisser tomber ses poursuites judiciaires, fort aise, mais nous, notre position n'a pas changé. On n'a aucune discussion avec cette entreprise-là et on n'a pas l'intention, en fin de compte, de ne pas faire respecter la loi et ses règlements et ni non plus d'en assouplir les tenants et aboutissants, loin de là, impossible pour nous. On tient cette ligne-là. Merci.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Laval-des-Rapides.

M. Saul Polo

M. Polo : M. le Président, je vous rappellerai qu'au début de la campagne électorale le premier ministre... en fait, la Coalition avenir Québec avait encore sur son site Internet sa proposition selon laquelle la CAQ était en faveur de l'exploitation des gaz de schiste par fracturation. En plus, nous savons tous que le chef de cabinet du ministre a représenté les intérêts du lobby pétrolier par le passé. Alors, d'un côté, l'industrie sent une ouverture du gouvernement, et, de l'autre, les citoyens, notamment dans Lotbinière, s'inquiètent.

Est-ce que le ministre peut nous rassurer? Est-ce qu'il y a des discussions entre cette entreprise et votre gouvernement? Peut-être pas nécessairement votre...

• (10 h 50) •

Le Président : M. le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Alors, merci encore à mon collègue. Ça va me permettre d'une fois de plus réaffirmer qu'il n'y a pas d'ouverture, une fois de plus, aucune discussion avec une entreprise qui voudrait faire en sorte qu'on assouplisse notre règlement et notre loi. Notre position est claire : pas de fracturation hydraulique, protection des milieux hydriques, et on tient cette position-là. On a, au Québec, une loi sur les hydrocarbures et un règlement les plus robustes, et on va faire respecter à la fois cette loi, M. le Président, et à la fois ce règlement. Alors, pour nous, il n'y a pas d'ouverture, aucune.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Laval-des-Rapides.

M. Saul Polo

M. Polo : Je remercie le ministre de nous parler clairement. Ceci dit, c'est la première fois qu'il le fait sur cet enjeu-là. Et la raison est simple pourquoi on redemande cette question-là, parce que les positions changeantes de la Coalition avenir Québec sur de nouveaux enjeux, et vous en êtes conscients, ont été nombreuses depuis le début de ce gouvernement.

Alors, il est important de rassurer les populations concernées et de rassurer l'ensemble des Québécois. Les Québécois ont dit non à la fracturation, au gaz de schiste, et c'est important que le ministre continue à le répéter.

Le Président : M. le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Bien qu'il n'y ait pas de question, je réaffirme ce que j'ai dit. Merci.

Le Président : Question principale, M. le député de Nelligan.

Mesures pour contrer la pénurie de main-d'oeuvre

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Merci, M. le Président. Lors des crédits budgétaires du ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministre nous a informés sur la vision qu'il avait d'Investissement Québec et du rôle que l'organisme aurait à jouer dans le futur. Un exemple de la vision du ministre, et nous en avons convenu lors de l'étude des crédits, c'est la Fromagerie Bergeron du Lac-Saint-Jean, qui a reçu une aide financière du gouvernement fédéral de l'ordre de 700 000 \$, sur un projet de 4,5 millions de dollars, à 0 %. Eh bien, M. le Président, il manquait encore quelque chose à l'entreprise pour pleinement réussir son projet, de la main-d'oeuvre. La Fromagerie Bergeron a dû, à ses frais, aller recruter huit Guatémaltèques parce qu'il n'y a plus de travailleurs disponibles au Québec. Le ministre a, aux crédits, admis que la situation faisait en sorte que les PME du Québec avaient le vent dans la face en matière de main-d'oeuvre. M. le Président, il est bien beau de vouloir demander à Investissement Québec d'augmenter ses investissements en capital de risque, mais, si les entreprises n'ont pas de main-d'oeuvre, ils ne sont pas plus avancés.

Alors, ma question : Concrètement, que pense le ministre par rapport à ce point?

Le Président : M. le ministre de l'Économie.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : Je ne suis pas sûr de comprendre la question, mais, M. le Président, je vais juste dire qu'il est évident que la croissance économique que nous voulons donner aux PME va s'arrimer avec l'adéquation de la formation en main-d'oeuvre. Et je peux rassurer le député de Nelligan que je travaille étroitement avec mon collègue le ministre de l'Éducation pour, entre autres, les CCTT, les écoles supérieures pour s'assurer que les emplois qui vont être requis dans les futures années soient adaptés au curriculum qu'on développe présentement.

Entre-temps, il va falloir, évidemment, s'assurer que nous encourageons la main-d'oeuvre et de la former à court terme pour prendre des postes disponibles et de... C'est sûr que nous n'irons pas investir dans les sociétés où on ne peut pas engager du monde. Alors, il va falloir faire une adéquation, et je suis confortable qu'on va pouvoir y arriver très rapidement.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Nelligan.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : M. le Président, la compagnie Desco du Lac-Saint-Jean, une compagnie d'entretien en mécanique industrielle, s'est rendue en France dans l'espoir de pouvoir recruter deux Européens pour combler des postes à l'interne. Le problème de main-d'oeuvre frappe l'ensemble des secteurs de l'économie. Les PME du Québec font face à une idéologie caquiste de diminution du seuil d'immigration.

Est-ce que le ministre accepte que les entreprises du Québec passent plus de temps à chercher de la main-d'oeuvre à l'étranger au lieu de développer, innover et créer de la richesse ici, au Québec?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, je suis très heureux de la question du député de Nelligan parce que, dès lundi, nous aurons l'occasion, lors de l'étude du projet de loi n° 9, lors de l'étude détaillée, de faire avancer le projet de loi n° 9 pour faire en sorte que les besoins des entreprises en matière de main-d'oeuvre soient répondus, parce que ce qu'on veut faire, nous, ici, du côté de cette Chambre, c'est d'arrimer les besoins du marché du travail avec le profil des candidats à l'immigration. Or, M. le Président, depuis le 7 février, le Parti libéral du Québec bloque les travaux parlementaires rattachés au projet de loi n° 9, et le projet de loi n° 9 est une solution à cette pénurie de main-d'oeuvre là. Alors, j'espère que vous allez collaborer et contribuer pour qu'on puisse adopter, le plus rapidement possible, le projet de loi n° 9, qui vise à donner du soutien...

Le Président : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...aux personnes immigrantes et d'accélérer leur venue au Québec.

Le Président : Complémentaire, M. le député de Nelligan.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Je rappelle à M. le ministre qu'il rappelle le projet de loi un seul jour au mois de mai.

Je reviens à ma question. En date du 24 mars, c'est environ 118 000 postes vacants. Le ministre de l'Économie a justifié la rémunération du nouveau P.D.G. à 1 million de dollars en prétextant qu'une partie de sa rémunération serait variable et fixe en fonction des résultats.

C'est bien beau, aussi, vouloir augmenter le capital de risque d'Investissement Québec, mais comment le ministre de l'Économie peut demander à Investissement Québec de dépasser le rendement historique sans avoir le capital humain nécessaire?

Le Président : M. le ministre de l'Économie.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : ...M. le Président, hier, il y aura trois critères pour évaluer la performance d'Investissement Québec : le premier, augmentation des investissements en technologie, un manque flagrant que nous avons au Québec présentement; le deuxième, augmenter nos exportations, qui sont, à mon avis, trop basses; et, troisièmement, l'ajout d'investissements directs étrangers. Dans deux des trois catégories, ce n'est pas un enjeu de main-d'oeuvre, c'est un enjeu d'efforts ciblés pour des créneaux spécifiques que nous voulons faire.

Alors, je peux rassurer le député de Nelligan que la performance qu'on va évaluer d'Investissement Québec va être en adéquation avec la main-d'oeuvre que nous avons de disponible et les moyens que nous avons pour attirer de bons investisseurs. Merci.

Réponses différées

Le Président : M. le ministre des Finances répondra maintenant à une question posée le 10 avril 2019 par M. le député de Chomedey concernant l'Autorité des marchés financiers. M. le ministre des Finances.

Arrêt des procédures dans le dossier Amaya

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Alors, M. le Président, essentiellement, le député de Chomedey me demandait si l'AMF a les compétences et l'expertise pour mener des enquêtes. Il faisait aussi référence à un dossier particulier que je ne commenterai point, puisqu'il est devant les tribunaux.

Alors, permettez-moi d'y aller sur les compétences et l'expertise de l'AMF. De 2013 à 2016, l'AMF était impliquée dans 74 % des dossiers en matière pénale au Canada dans le commerce des valeurs mobilières. De 2015 à 2018, 71 millions d'amendes ou de pénalités ont été imposées par l'AMF. Suite au dossier particulier auquel il faisait référence, l'AMF a révisé ses pratiques, acquis de nouveaux outils, consulté des ressources externes, poursuivi son évolution vers les meilleures pratiques réglementaires. Et, bien sûr, l'AMF est une organisation responsable et professionnelle qui est toujours en processus d'amélioration continue et qui a tenu compte des recommandations du juge dans ce dossier particulier.

Le Président : M. le député de Chomedey, pour une question complémentaire.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette : Merci, M. le Président. J'entends la réponse du ministre, et, comme je l'avais mentionné dans ma première complémentaire, il y a définitivement un problème aux enquêtes, à la direction des enquêtes à l'AMF. L'avocat du principal sujet dans le dossier Amaya, c'est l'ancien directeur des enquêtes. La remplaçante, qui est impliquée dans le dossier SNC, a été nommée, la semaine dernière, vice-présidente à l'Autorité des marchés publics par le présent gouvernement.

Il y a sûrement des vérifications qui s'imposent, M. le ministre.

Le Président : M. le ministre des Finances.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Bon, encore une fois, je n'ai pas l'intention de commenter ce dossier particulier. Lorsqu'il y a des embauches entre l'industrie et un régulateur financier, il y a tout un processus d'éthique et de meilleures pratiques, des procédures d'isolement, et ces procédures sont, bien sûr, suivies. Et, comme vous le savez, j'ai demandé au comité consultatif de régie administrative de l'AMF de travailler sur des allégations sérieuses qui ont été faites dans les journaux. L'AMF est responsable de l'encadrement des marchés financiers, c'est notre institution, nous travaillons avec elle. Et je voudrais simplement rappeler qu'ils seront, ce soir, avec nous pour l'étude des crédits.

Le Président : Cela met fin à la période de questions et de réponses orales. Merci de votre collaboration.

Motions sans préavis

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, puisqu'il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique des motions sans préavis.

Et je comprends qu'il y aurait une entente pour inverser le cycle de présentation des motions sans préavis avec celui de mardi prochain. Y a-t-il consentement? Consentement.

Alors, la première motion sera présentée par Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Demander au gouvernement d'assurer à la direction de la protection de la jeunesse les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat et de procéder à une enquête publique sur le décès d'une fillette de Granby

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. Je demande donc le consentement de la Chambre pour débattre de la motion suivante conjointement avec le premier ministre, le chef de l'opposition officielle, le chef du troisième groupe d'opposition, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que la protection de la jeunesse est un devoir collectif fondamental;

«Qu'elle exprime sa volonté de faire de la protection des enfants du Québec une priorité nationale;

«Qu'elle réitère le rôle crucial de la direction de la protection de la jeunesse dans la protection de l'ensemble des enfants du Québec de toute négligence ou maltraitance;

«Qu'elle demande au gouvernement d'assurer à la DPJ les ressources nécessaires à l'accomplissement de ce mandat dans des délais raisonnables;

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de procéder à une enquête publique sur le décès tragique d'une fillette de 7 ans de Granby;

«Et que l'Assemblée nationale fasse une minute de silence à la mémoire de cet enfant.»

• (11 heures) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Alors, Mme la Présidente, il y a consentement pour un débat de deux minutes par intervention en commençant par la cheffe du deuxième groupe d'opposition, le premier ministre, la députée de Marguerite-Bourgeoys et la députée de Duplessis.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Alors, Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition, la parole est à vous.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. Alors, au nom de ma formation politique, dans un premier temps, j'offre mes sympathies à toutes les personnes qui, de près ou de loin, avaient une affection pour cette enfant-là, et je pense qu'au Québec, présentement, il y en a plusieurs, autour d'elle, il y en avait plusieurs, et on offre nos sympathies à toutes ces personnes-là.

Il va falloir, par contre, Mme la Présidente, qu'on se pose des questions sur ce qui se passe au Québec pour que, l'an dernier, la DPJ dépasse la barre des 100 000 signalements, pour que, dans les cinq dernières années, les signalements augmentent de 15 %, pour que plus personne ne veuille travailler à la DPJ parce que la charge de travail a explosé sans que les ressources viennent avec. Et j'en connais personnellement, Mme la Présidente. Il va falloir qu'on se pose des questions sur cette société qui laisse de plus en plus de gens derrière, sur les ravages de la pauvreté, l'isolement, de la violence, des maladies mentales, dans une société les plus riches, les mieux outillées au monde.

La protection de la jeunesse est un devoir fondamental. La protection des plus vulnérables des vulnérables est notre responsabilité collective. Toute société civilisée, tout pays qui se respecte en fait une priorité nationale. Pourtant, trop souvent, c'est la dernière affaire dont les gouvernements veulent parler. Si, bien sûr, je suis ici en politique, parce que j'ai fait l'essence de ma carrière professionnelle dans les réseaux abandonnés souvent par l'État, c'est pour qu'on fasse l'effort collectivement, nous, les politiciens, politiciennes, de confronter ce qui est le plus difficile à ignorer. J'ai pensé à tout ça parce que, derrière les caméras... loin, pardon, des caméras, il se passe des drames.

Alors, j'espère qu'il y aura un avant et un après-Granby. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est passé l'an passé. Il n'y a pas eu un après le décès, aussi, d'un enfant. J'espère qu'on ne fera pas l'erreur de penser que le problème s'arrête à un seul cas de maltraitance ou à une seule histoire d'horreur. J'espère qu'on aura tous le courage de poser les bonnes questions et surtout apporter les solutions pour que plus jamais ça n'arrive dans notre pays. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition. Maintenant, je cède la parole à M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente. Je pense que tout le monde, ici puis l'ensemble des Québécois, ont été secoués par le sort de la petite fille de Granby qui a été tuée. C'est un drame qui nous brise le cœur. Et il y a des aspects

qui sont carrément révoltants. Et, quand on entend les détails de l'histoire, on voit que notre système a laissé tomber cette petite fille. C'est inacceptable. Il faut que, d'abord, toute la lumière soit faite sur ce qui s'est passé. On veut des réponses. On veut des solutions. On veut s'assurer que plus jamais ça n'arrive.

Donc, ce matin, le ministre délégué à la Santé a posé des gestes importants. D'abord, le directeur général de la DPJ de l'Estrie a été suspendu. Le ministre aussi a exigé de voir tous les dossiers à risque de la DPJ à la grandeur du Québec. Par ailleurs, la ministre de la Sécurité publique a déclenché une enquête publique du coroner, va donc avoir des recommandations au bout de cette enquête.

Mais, au-delà du drame, il y a une plus grande réflexion à faire au Québec, ça va au-delà de la DPJ, il y a des questions à se poser sur nos tribunaux, sur la Loi de la protection de la jeunesse, sur nos services sociaux, sur le rôle puis la coordination avec nos écoles. Donc, il faut se rendre à l'évidence, on doit revoir toute notre approche. Et on a une grande réflexion à avoir, on est rendus là, et je veux qu'on le fasse ensemble, tous les membres de l'Assemblée nationale, tous les partis, tous les collègues. On est tous interpellés dans cette Chambre puis on doit se mettre ensemble pour passer à l'action. Je veux prendre quelques jours pour discuter ensemble. Est-ce que c'est une commission comme on a fait, mourir dans la dignité, les soins de fin de vie? Peut-être. Il faut, à ce moment-ci, ne rien exclure. Il faut soulever toutes les pierres et puis en arriver aussi à des solutions concrètes, hein, on doit ça à nos enfants. Je pense qu'en quelque part on fait tous un peu de la politique d'abord pour l'avenir, donc pour nos enfants.

Donc, en terminant, moi aussi, je veux offrir mes condoléances, on ne sait pas trop à qui, là, mais aux personnes qui aimaient la petite fille, aux personnes qui aimaient la petite fille, aux personnes qui ont essayé d'aider la petite fille. Ça doit être un drame qui doit être encore plus difficile pour ces personnes-là. Donc, toutes nos pensées sont avec les personnes qui ont essayé d'aider cette petite fille de Granby. Merci.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le premier ministre. Et maintenant je cède la parole à Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys.

Mme Hélène David

Mme David : Oui, Mme la Présidente, évidemment, au nom de mon parti, en mon nom personnel, j'offre toutes mes condoléances, mes sympathies à la famille, aux proches, à tous ceux et celles qui sont allés pleurer hier devant la maison, qui ont offert des fleurs. J'ai vu des gens en larmes, des inconnus qui ne connaissaient même pas cette enfant-là venir porter des lettres, des toutous, des cierges et vraiment des propos déchirants. C'est tout le Québec qui est en deuil.

Et, ici, à l'Assemblée nationale, et ça me rassure beaucoup sur la politique et pour les nouveaux élus, soyez conscients qu'il y a une humanité dans cette enceinte, il y a une humanité, il y a un humanisme, il y a une solidarité que nous sentons beaucoup aujourd'hui. Et, oui, on voulait applaudir le premier ministre, qui parle d'une commission. Même si on déroge, c'est important de déroger dans ces moments aussi importants. On a dérogeé en toute solidarité, et ça, je suis très fière de mon Assemblée nationale.

Maintenant, le premier ministre parle effectivement d'agrandir, d'élargir le débat, et j'en suis. Il a tendu la main aux autres chefs d'opposition, je lui tends la main, moi aussi, et je suis sûre qu'il l'accepte. On offre toute notre collaboration.

Le chantier est très vaste, Mme la Présidente, le chantier est celui, comme aime à le dire le premier ministre, de l'avenir de nos enfants, mais dans sa portion de loin la plus vulnérable, la plus vulnérable parce que non protégée. Il faut faire un immense chantier sur la protection de notre jeunesse. Il a parlé de mourir dans la dignité. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire une commission qui s'appellerait grandir dans la dignité? Parce que, oui, nos jeunes méritent tous et toutes de grandir dans la dignité. Cette enfant n'a pas eu le luxe, le privilège et n'aura jamais le luxe de grandir dans la dignité.

Alors, le Québec, on est une société solidaire, on est une société communautaire. On veut, tous et toutes, le bien de nos enfants. C'est le moment de le prouver, c'est le moment de se dire, tous ensemble : On ne lésinera pas sur le temps, sur les moyens. On va s'assurer que les enfants les plus vulnérables de notre société vont être pris en charge, qu'il n'y aura pas de manquement, dans notre système, de filet social. Il y a eu un grave manquement. C'est ce à quoi je nous convie, tous et toutes, et je félicite tous les membres de l'Assemblée d'avoir une telle sensibilité. Merci, M. le premier ministre, d'avoir cette sensibilité, on l'apprécie beaucoup.

• (11 h 10) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys. Et maintenant je cède la parole à Mme la députée de Duplessis.

Mme Lorraine Richard

Mme Richard : Merci, Mme la Présidente. Plus tôt, cette semaine, nous avons appris que le Québec, tout le Québec, a failli à sa tâche. Il a abandonné l'une de ses enfants, il lui a réservé un sort inacceptable dans une société comme la nôtre en 2019. Devant cette évidence, cette vérité dérangeante, nous n'avons pas le choix, nous devons agir. Il faut revoir les façons de faire, se poser les vraies questions, même les plus difficiles. Trop de dossiers d'enfants potentiellement en détresse ou négligés sont en attente, les délais sont déraisonnables, des listes d'attentes, les ressources visiblement insuffisantes, alors qu'il s'agit de nos enfants.

C'est important que l'enquête du coroner soit publique, nous le demandons. Tout le monde doit pouvoir entendre les témoignages. Il faut faire en sorte que l'impact soit le plus large possible, que la réflexion que nous allons tous faire sur la protection de la jeunesse soit collective.

En terminant, Mme la Présidente, en mon nom, au nom de mes collègues du Parti québécois, je souhaite évidemment adresser mes plus sincères condoléances et mes vœux de sérénité aux proches de cette malheureuse fillette. Nous espérons que vous pourrez trouver une forme de réconfort, d'une part, dans les témoignages de soutien que vous entendrez aujourd'hui, d'autre part, dans les mesures plus concrètes qui seront mises en place pour que plus jamais ce drame ne se produise au Québec. Merci, Mme la Présidente.

(Applaudissements)

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je me dois de vous demander si cette motion est adoptée.

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Adopté. Maintenant, je vous invite à vous joindre à moi pour que nous puissions observer une minute de silence à la mémoire de cette jeune fillette de sept ans récemment décédée suite à de mauvais traitements.

• (11 h 14 — 11 h 15) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Vous pouvez vous asseoir. La deuxième motion sans préavis sera celle de Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député d'Hochelaga-Maisonneuve, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de reprendre la compilation du nombre de requêtes en arrêt des procédures pour délais déraisonnables en matière criminelle et pénale, et que ces statistiques soient publiées sur le site Internet de l'organisme.»

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Pas de consentement, madame.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, il n'y a pas de consentement. Et la prochaine motion sans préavis sera présentée par un membre formant l'opposition officielle. Et je cède la parole à Mme la députée Verdun.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Excusez-moi, il y a eu tellement d'inversions. Je vais maintenant céder la parole à un membre formant le gouvernement, et ce sera Mme la députée de Verchères.

Prévenir les effets des tarifs douaniers américains sur les exportateurs d'aluminium et d'acier

Mme Dansereau : Merci, Mme la Présidente. Je demande le consentement de la Chambre pour déposer la motion suivante conjointement avec la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, la députée de Mercier, le député de René-Lévesque, la députée de Marie-Victorin, le député de Chomedey :

«Que l'Assemblée nationale considère que l'imposition par les États-Unis des tarifs sur l'acier et l'aluminium canadiens n'est pas justifiée, et que les exportateurs québécois et canadiens devraient en être exemptés;

«Qu'elle considère important que le Canada ne pose aucun geste [et] qui minerait sa demande auprès du gouvernement américain d'une exemption aux tarifs;

«Qu'elle estime qu'il est important [pour le Canada] que le Canada adopte des mesures visant à empêcher le transbordement de l'acier et de l'aluminium, notamment des permis d'importation et des contrôles douaniers accrus;

«Qu'elle rappelle que plusieurs entreprises québécoises qui oeuvrent dans la transformation de l'acier [...] de l'aluminium subissent durement les contrecoups du protectionnisme américain. De même, que l'aluminium québécois exporté aux États-Unis représente 90 % de ses exportations de cette ressource;

«Qu'enfin, elle exprime sa volonté à s'assurer que les mesures prévenant le transbordement qui seront finalement déployées n'entraînent pas d'effets indésirables pour près de 2 000 entreprises de transformation de l'acier au Québec, ainsi que pour les quelque 1 200 emplois dans la circonscription de Verchères et pour tout le Québec.»

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Consentement, sans débat.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, cette motion est adoptée. Monsieur... Pardon. La prochaine... Il y a beaucoup d'émotions aujourd'hui, là, je suis désolée. La prochaine motion sera présentée par un membre formant le gouvernement... l'opposition officielle, et ce sera Mme la députée de Verdun.

Demander au gouvernement d'exiger des ministères et organismes de concentrer leurs dépenses publicitaires vers les entreprises de presse du Québec

Mme Melançon : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Rosemont, la députée de Gaspé, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin :

«Attendu que l'offre d'une information québécoise de qualité et diversifiée est essentielle pour la vitalité de la vie démocratique québécoise et que le gouvernement du Québec doit jouer un rôle d'avant-plan dans sa protection;

«Attendu que les médias d'information du Québec traversent une situation de viabilité difficile;

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement une réelle exemplarité dans ses dépenses publicitaires, afin de contrer l'exode des revenus publicitaires des médias traditionnels vers les plateformes numériques étrangères et de garantir la justice fiscale entre celles-ci et les entreprises québécoises;

«Qu'elle demande au gouvernement de revoir rapidement l'ensemble des politiques gouvernementales en matière de publicités, afin d'assurer que les dépenses publicitaires du gouvernement favorisent un équilibre dans les revenus des médias régionaux et nationaux;

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'exiger des ministères et organismes de concentrer leurs dépenses publicitaires vers les entreprises de presse du Québec.»

• (11 h 20) •

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Consentement, sans débat.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, cette motion... M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx : Merci, Mme la Présidente. Est-ce que c'est possible d'appeler le vote par appel nominal pour cette motion, s'il vous plaît?

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, c'est très bien. Nous avons une demande de vote par appel nominal. Est-ce que tout le monde est en place? Oui. Alors, que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint : M. Arcand (Mont-Royal—Outremont), M. Proulx (Jean-Talon), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Barrette (La Pinière), Mme Thériault (Anjou—Louis-Riel), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme St-Pierre (Acadie), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. Rousselle (Vimont), Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Melançon (Verdun), Mme Ménard (Laporte), Mme Anglade (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Fortin (Pontiac), Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Maccaroni (Westmount—Saint-Louis), M. Benjamin (Viau), M. Derraji (Nelligan), M. Solo (Laval-des-Rapides), Mme Rotiroli (Jeanne-Mance—Viger), Mme Sauvé (Fabre), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Ciccone (Marquette).

M. Jolin-Barrette (Borduas), Mme Guilbault (Louis-Hébert), M. Laframboise (Blainville), Mme Chassé (Châteauguay), M. Girard (Groulx), Mme McCann (Sanguinet), M. Fitzgibbon (Terrebonne), Mme Roy (Montarville), M. Lemay (Masson), M. Simard (Montmorency), Mme Lavallée (Repentigny), M. Martel (Nicolet-Bécancour), Mme LeBel (Champlain), M. Lévesque (Chauveau), Mme Lachance (Bellechasse), M. Lamontagne (Johnson), M. Carmant (Taillon), Mme Blais (Prévost), M. Caire (La Peltrie), M. Lefebvre (Arthabaska), M. Dubé (La Prairie), Mme Laforest (Chicoutimi), Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles), M. Skeete (Sainte-Rose), Mme Hébert (Saint-François), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Proulx (Berthier), Mme Charest (Brome-Missisquoi), M. Schneeberger (Drummond—Bois-Francis), M. Julien (Charlesbourg), M. Boulet (Trois-Rivières), Mme Proulx (Côte-du-Sud), M. Lafrenière (Vachon), M. Poulin (Beauce-Sud), M. Émond (Richelieu), M. Bachand (Richmond), Mme IsaBelle (Huntingdon), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Bélanger (Orford), Mme Picard (Soulanges), Mme Jeannotte (Labelle), M. Tardif (Rivière-du-Loup—Témiscouata), M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Reid (Beauharnois), Mme Dansereau (Verchères), M. Lévesque (Chapleau), M. Thouin (Rousseau), M. Tremblay (Dubuc), Mme Blais (Abitibi-Ouest), M. Campeau (Bourget), Mme Tardif (Lavolette—Saint-Maurice), M. Caron (Portneuf), Mme Grondin (Argenteuil), M. Girard (Lac-Saint-Jean), Mme Lecours (Les Plaines), M. Lemieux (Saint-Jean), Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac), M. Lamothe (Ungava), M. Allaire (Maskinongé), Mme Guillemette (Roberval), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Jacques (Mégantic).

Mme Massé (Sainte-Marie—Saint-Jacques), M. Nadeau-Dubois (Gouin), Mme Ghazal (Mercier), M. Marissal (Rosemont), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Zanetti (Jean-Lesage).

M. Ouellet (René-Lévesque), M. LeBel (Rimouski), Mme Hivon (Joliette), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Perry Mélançon (Gaspé).

M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin).

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Maintenant, y a-t-il des députés contre ou qui s'abstiennent? Il n'y en a pas. Alors, pour le résultat du vote, M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 105
Contre : 0
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Alors, puisqu'il n'y a pas d'autre motion sans préavis, nous allons passer à la rubrique des avis touchant les travaux des commissions, et je vais céder la parole à M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Schneeberger : Oui, alors, merci, Mme la Présidente. Alors, il y a un horaire très chargé, là, pour les prochains jours et aujourd'hui.

Alors, j'avise cette Assemblée que la Commission des relations avec les citoyens procédera à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet Protection du consommateur du portefeuille Justice aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Cette même commission procédera à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, le lundi 6 mai, de 14 à 18 heures, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de l'aménagement du territoire procédera à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet Loisir et Sport et Saines habitudes de vie du volet... portefeuille Éducation et Enseignement supérieur aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de l'aménagement du territoire entreprendra les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 16, loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, le mardi 7 mai, de 10 heures à 11 h 45, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des finances publiques procédera à l'étude détaillée des crédits budgétaires 2019-2020 du volet Finances — Société des alcools du Québec du portefeuille Finances, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, à la salle du Conseil législatif;

Cette même commission procédera à l'étude détaillée des crédits budgétaires 2019-2020 du volet Finances — Caisse de dépôt et placement du Québec du portefeuille Finances, aujourd'hui, de 15 heures à 18 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Elle procédera également à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet Finances — Loto-Québec du portefeuille Finances, aujourd'hui, de 19 h 30 à 20 h 30, et du volet Finances de ce même portefeuille, de 20 h 30 à 22 h 30, à la salle de l'Assemblée nationale;

La Commission des institutions procédera à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille Sécurité publique, aujourd'hui, après les affaires courantes, pour une durée de 2 h 52 min, à la salle de l'Assemblée nationale;

Cette même commission entreprendra les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, le mardi 7 mai, de 10 heures à 11 h 45, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de la culture et de l'éducation procédera à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet Enseignement supérieur du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur, aujourd'hui, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de la santé et des services sociaux poursuivra l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet Santé, Accessibilité aux soins et Santé publique du portefeuille Santé et Services sociaux, aujourd'hui, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle du Conseil législatif;

Cette même commission entreprendra l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux, le mardi 7 mai, de 10 heures à midi, à la salle des Premiers-Ministres;

La Commission de l'économie et du travail procédera à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille Tourisme, aujourd'hui, de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Et enfin la Commission des transports et de l'environnement poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, le lundi 6 mai, de 14 heures à 18 h 15, ainsi que le mardi 7 mai, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Joseph-Papineau. Voilà.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le leader adjoint du gouvernement. À ce point-ci, je vous demande s'il y a consentement pour déroger aux articles 143 et l'article 143.1 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions. Y a-t-il consentement? M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx : Oui. Mme la Présidente, j'aurais une représentation à faire à Renseignements sur les travaux, si vous le souhaitez, avant de modifier votre horaire. Je pense que, dans l'ordre des choses, c'est cela, n'est-ce pas?

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, la parole est à vous, M. le leader.

M. Proulx : Merci. Je prends un instant, Mme la Présidente, parce que ça a été dit par les collègues, et je profite de la présence du leader du gouvernement, qui est aussi titulaire du projet de loi n° 9, pour rappeler aux gens qui nous écoutent... parce qu'il a accusé l'opposition officielle de faire du blocage à plusieurs occasions, je ne l'ai pas coupé dans les derniers moments, mais, Mme la Présidente, je pense que la vérité a ses droits. Le projet de loi n° 9 a siégé à trois occasions en avril, trois séances seulement. Il n'a jamais été question de blocage, il y a du travail parlementaire qui se fait. Le leader du gouvernement a siégé sur un projet de loi sur le cannabis où il y a eu 33 séances. On a passé 200 heures en commission parlementaire. Alors, que le collègue, que le collègue... en tout, pour le projet de loi, le collègue a raison.

Alors, Mme la Présidente, très sincèrement, pour la rubrique de renseignements à nos travaux et pour que les gens sachent qu'est-ce qui se passe avec l'ensemble des dossiers, le leader du gouvernement est pressé d'adopter des projets de loi, j'en suis. À chaque occasion qu'il a, il accuse l'opposition officielle de faire du blocage. Trois séances. Il y a séance et convocation pour lundi. Les députés de l'opposition officielle seront présents lundi pour siéger dans ce projet de loi.

• (11 h 30) •

Alors, je l'invite à la prudence, je l'invite à modifier le vocabulaire dans l'avenir s'il souhaite que les travaux continuent de se passer dans l'harmonie. Parce qu'il n'est pas question de blocage, il est question de bien faire son travail. Et ça, Mme la Présidente, à chaque fois que j'en aurai l'occasion, je le ferai. J'ai deux options : soit que je le coupe à chaque fois à la période de questions, et je brise le rythme, et j'empêche les gens de s'exprimer correctement sur les enjeux de fond, ou bien je le fais ici, à la rubrique, et je l'appelle après pour qu'on puisse s'expliquer. Très sincèrement, si je ne peux pas utiliser le temps qui est devant moi actuellement pour pouvoir le faire, il n'y a pas de moment pour remettre les pendules à l'heure et dire les choses telles qu'elles sont. Sur un projet de loi aussi important que l'immigration, trois séances, ce n'est pas un blocage, trois séances, ce n'est vraisemblablement pas suffisant. Il aura l'occasion de siéger à plusieurs reprises, il va l'appeler à plusieurs occasions. Et, jusqu'à maintenant, Mme la Présidente, jamais l'opposition officielle n'a été absente. Même lorsqu'il y a eu des défis pour des remplacements, nous avons trouvé les moyens, après avoir dit que c'était difficile pour nous de s'y présenter, pour des raisons de logistique de porte-parole.

Alors, je termine, je le fais du meilleur ton possible, je le fais avec l'invitation très sincère de modifier le vocabulaire par le leader du gouvernement. Qu'il trouve que ça n'y aille pas assez vite, il peut me chanter cette chanson-là quotidiennement s'il le veut. Qu'il appelle au blocage, Mme la Présidente... Il sait très bien ce que c'est, bloquer, et ce n'est pas arrivé.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Maintenant, je cède la parole à M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Merci, Mme la Présidente. Bien, écoutez, j'accueille les commentaires du leader de l'opposition officielle avec enthousiasme, parce que je reçois ses commentaires à l'effet de dire : Appelez le projet de loi n° 9, il s'agit d'un projet de loi n° 9 important. Et ça, pour moi, c'est de la musique à mes oreilles, Mme la Présidente, parce que je constate qu'il va y avoir une collaboration de la part de l'opposition officielle pour adopter rapidement le projet de loi n° 9, qui vise notamment à s'assurer que les emplois en région soient comblés et à s'assurer aussi qu'on réponde aux besoins du marché du travail, mais surtout qu'on bonifie l'offre de services qu'on offre aux personnes immigrantes en vue d'améliorer leur francisation et leur intégration à la société québécoise.

Cela étant dit, Mme la Présidente, le leader de l'opposition officielle nous dit : La vérité a ses droits. J'en suis. Le projet de loi n° 9 a été déposé le 7 février, les groupes ont été convoqués le 15 février, il y a eu quatre journées de consultations : 21, 26, 27, 28 février. L'adoption du principe a débuté le 20 mars, et le principe a été adopté uniquement le 9 avril, Mme la Présidente. Et donc on a débuté l'étude détaillée le 9, le 10 et le 11 avril, pour un total déjà de 12 h 19 min, et on n'a adopté qu'un seul article, Mme la Présidente.

Alors, la vérité a ses droits, on va travailler en collaboration avec l'opposition officielle et avec les autres formations politiques en prévision de l'adoption du projet de loi n° 9.

Mais il y a une chose qui est sûre, Mme la Présidente, c'est que, dans le cadre de l'étude de ce projet de loi là, il est fondamental, si on veut vraiment moderniser le système d'immigration, si on veut améliorer le sort des personnes immigrantes, si on souhaite s'assurer qu'elles puissent occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences... Et surtout je rappellerais que l'ensemble des groupes économiques attendent avec intérêt et souhaitent que l'adoption se fasse avec rapidité, du projet de loi, parce que c'est au bénéfice de tous les Québécois et des personnes immigrantes. Alors, je vous remercie, mais je remercie le collègue pour son intervention.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le leader du gouvernement. Alors, y a-t-il consentement pour déroger aux deux articles que j'ai mentionnés précédemment?

Des voix : Consentement.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Consentement. Alors, nous allons maintenant passer à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Et, s'il n'y a pas de question, je vous rappelle que, lors de l'interpellation prévue pour demain, vendredi 3 mai 2019, M. le député de Nelligan s'adressera à Mme la ministre déléguée au Développement économique régional sur le sujet suivant : L'absence de réel leadership du gouvernement caquiste en matière de vitalité économique régionale.

Je vous avise, de plus, que l'interpellation prévue pour le vendredi 17 mai 2019 portera sur le sujet suivant : L'absence de vision du gouvernement caquiste pour améliorer les liens avec les communautés autochtones résidant sur le territoire du Québec et pour mieux répondre à leurs défis ainsi qu'aux opportunités d'épanouissement et de développement économique. M. le député de D'Arcy-McGee s'adressera alors à Mme la ministre responsable des Affaires autochtones.

Ajournement

Alors, puisque nous sommes à la période de l'étude des crédits budgétaires et que, conformément aux dispositions de l'article 282 du règlement, l'Assemblée ne procède qu'aux affaires courantes, je lève la séance, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés au mardi 7 mai 2019, à 13 h 40.

(Fin de la séance à 11 h 35)